



**Syndicat National Unitaire des Assistants Sociaux de la Fonction Publique
Fédération Syndicale Unitaire**

22 rue Malmaison 93170 BAGNOLET - Tél. 01 41 63 27 55
Mél : contact@snuasfp-fsu.org Site : <http://snuasfp.fsu.fr>

**VSS à l'École :
300 encadrants annoncés, pas un mot sur celles et ceux qui en portent l'expertise**

Le 15 septembre, le Premier ministre a annoncé une trajectoire budgétaire contre les violences sexistes et sexuelles et pour la protection de l'enfance, assortie du recrutement de « 300 encadrants scolaires, dont des infirmières scolaires ». Pas un mot sur le service social en faveur des élèves : 2 800 professionnel·les pour près de 12 millions d'élèves, pourtant chaque jour en première ligne lors des révélations, pour mener les accompagnements et par lesquels transitent informations préoccupantes et les signalements d'enfants en danger. Le SNUASFP FSU partage l'urgence d'agir mais refuse qu'on la traite en effaçant celles et ceux qui l'exercent.

Passer à côté des enjeux en ignorant l'expertise du service social

À l'Éducation nationale, l'évaluation des situations de protection de l'enfance relève du service social en faveur des élèves. Les assistant·es de service social accueillent la parole des enfants et des familles, apprécient le danger, évaluent les besoins de l'enfant et assurent, avec les conseiller·es techniques, le lien avec les départements et les parquets. C'est leur cœur de métier, défini par leur circulaire de missions du 22 mars 2017.

Le ministère le sait parfaitement. Son propre guide de passation du questionnaire VSS les cite parmi les professionnel·les habilité·es à évaluer la situation d'un élève et prévoit leur mobilisation sur l'ensemble de la journée de passation. Mais dès qu'il est question de moyens, le discours politique et médiatique ne nomme que les infirmières scolaires. Avec 2 800 assistant·es de service social pour tout le pays, la présence est déjà perlée dans le second degré et quasi inexistante dans le premier. Alors qu'enfin, la protection de l'enfance est au cœur de l'actualité, cette invisibilisation des professionnel·es engagé·es de longue date sur le sujet est insupportable et laisse craindre non seulement l'absence de mesures budgétaires pour le service social en faveur des élèves mais aussi et surtout des réponses inadaptées car ne s'appuyant pas sur l'expertise des spécialistes du sujet.

Une parole ne se programme pas

C'est d'ailleurs déjà le cas avec l'annonce de questionnaires VSS auxquels le SNUASFP FSU s'oppose tel qu'ils sont conçus. Faire émerger la parole d'un enfant victime crée une responsabilité : pouvoir l'entendre, l'évaluer, et agir ensuite.

Demander à un élève de cocher « oui » ou « non » à la question « As-tu déjà subi une agression sexuelle ? », à date fixe et en séance collective, c'est lui imposer une violence de plus : celle du rythme de l'institution au lieu de partir du sien. C'est ne pas prendre en compte l'individualité de chaque enfant.

C'est aussi réinterroger chaque année des élèves qui ont déjà parlé, au risque de rouvrir ce qui est déjà pris en charge. C'est finalement se centrer d'abord sur les contraintes institutionnelles imposées par des choix politiques plutôt que de partir réellement des besoins des victimes. Une journée nationale de repérage ne remplacera jamais une présence quotidienne.

Le ministère prévoit lui-même que les réponses conduiront à des entretiens, des mesures de protection, des informations préoccupantes, des signalements. Avec quels professionnel·les, quel temps et quels moyens ?

Signaler n'est pas forcément protéger

Le guide ministériel rappelle à tous les personnels qu'en cas de révélation ils ont « l'obligation de rédiger un signalement auprès du procureur de la République », l'information préoccupante n'étant mentionnée que « le cas échéant ». Cet ordre des priorités n'est pas neutre. L'article 40 du code de procédure pénale a pour critère déclenchant l'infraction, pas le danger. La protection de l'enfance obéit à une autre logique, celle de l'article L. 226-2-1 du code de l'action sociale et des familles : partir de la situation de l'enfant en danger, évaluer ses besoins, déterminer les mesures nécessaires.

Confondre les deux, c'est faire passer la recherche de l'auteur avant l'évaluation du besoin de l'enfant, et transformer la relation d'aide en canal de dénonciation. Un·e élève qui pressent que ce qu'il ou elle révélera partira automatiquement au parquet ne dira rien.

Le SNUASFP FSU revendique urgemment :

- un service social en faveur des élèves durablement renforcé, et enfin créé dans le premier degré ;
- une EVAR/EVARS réellement déployée comme politique de prévention, et non comme prérequis administratif au questionnaire ;
- des moyens pour l'Aide sociale à l'enfance et la justice des mineur·es, pour que les victimes qui ont parlé soient réellement accompagnées et protégées ;
- le temps et les conditions de travail permettant d'évaluer et d'accompagner.

Repérer davantage sans pouvoir protéger davantage n'est pas une politique de protection, c'est une politique d'affichage.

Or, face aux violences sexuelles, il faut certes repérer mais surtout écouter, évaluer, protéger et accompagner, au rythme de l'enfant et avec les professionnel·les qui en ont l'expertise.

Bagnolet, le 16 Septembre 2026